

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS
Rev 2.0

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
A - EXIGENCES DU CODE DE CONDUITE	3
1. LOIS ET REGLEMENTATIONS	3
2. REGLES POUR LES ACTIVITES COMMERCIALES.....	3
2.1 Corruption	3
2.2 Cartel / anti-trust et droit de la concurrence	3
2.3 Législation douanière et commerce extérieur.....	3
2.4 Propriété intellectuelle	3
2.5 Contrefaçon	4
2.6 Conflit d'intérêt	4
2.7 Responsabilité financière et transparence	4
3. REGLES SUR LE LIEU DE TRAVAIL	4
3.1 Conditions de travail équitables	4
3.2 Discrimination	4
3.3 Sécurité au travail et protection de la santé	4
4. REGLES POUR LA PROTECTION DE L'INFORMATION	4
4.1 Sécurité de l'information.....	4
4.2 Protection des données	4
4.3 Informations confidentielles	4
5. REGLES POUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE.....	4
5.1 Protection de l'environnement.....	4
5.2 Droits de l'homme.....	5
5.3 Approvisionnement responsable des minerais	5
B - CONFORMITE DU FOURNISSEUR AU CODE DE CONDUITE.....	5

2.0	Février 2022	Ajout §2.7. Précisions relatives à la protection de l'environnement au §5.1	P.FALBRIARD	Approforge
1.0	Mai 2019	Création	P.FALBRIARD	Approforge et H. GESTAS
Révision	Date	Modifications	Etabli par	Vérifié/Approuvé par

*Nota : les modifications sont repérées par **un surlignage**.*

PREAMBULE

Farinia Group dont fait partie SETFORGE souhaite être un acteur global et développer un leadership international dans la transformation des métaux.

Notre mission est de fournir des composants innovants à des clients innovants et profitables.

Notre savoir-faire et notre professionnalisme sont mis à la disposition de nos partenaires afin d'accroître notre performance commune dans le respect de valeurs qui doivent régir notre comportement et nos actions.

Ce code de conduite a pour objet de décrire les principes qui nous animent autour des valeurs qui fondent les bases de notre responsabilité sociétale.

Il s'appuie sur les principes fondamentaux définis notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs de l'industrie automobile pour améliorer la performance en matière de développement durable dans la chaîne d'approvisionnement.

A - EXIGENCES DU CODE DE CONDUITE

1. LOIS ET REGLEMENTATIONS

Le respect des lois et des règlements est une priorité haute pour SETFORGE. Le fournisseur est obligé de respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les pays où il opère.

2. REGLES POUR LES ACTIVITES COMMERCIALES

2.1 Corruption

La corruption est interdite par les conventions internationales et les lois nationales. Le fournisseur doit s'abstenir de toute forme de comportement corrompu et éviter le moindre soupçon d'une telle conduite. Les contributions qui peuvent compromettre la capacité à prendre des décisions commerciales objectives et équitables dans le cadre de la relation commerciale avec SETFORGE ne doivent pas être offertes, demandées ou acceptées, ni directement, ni par l'intermédiaire de tiers.

2.2 Cartel / anti-trust et droit de la concurrence

Le fournisseur s'engage à respecter les principes de l'économie de marché et de la concurrence loyale sans restriction.

Le fournisseur doit se conformer aux lois applicables qui protègent et favorisent la concurrence. Ceux-ci incluent notamment les lois sur les cartels et le commerce et les lois correspondantes sur la fixation des prix, le droit de la concurrence et la protection des consommateurs.

2.3 Législation douanière et commerce extérieur

Le fournisseur doit respecter toutes les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de douane. Ceux-ci comprennent les législations sur le contrôle du commerce international ainsi que des embargos nationaux.

2.4 Propriété intellectuelle

Les règles applicables à la protection de la propriété intellectuelle sont respectées. Ceci comprend les brevets, droits d'auteur et marques déposées.

2.5 Contrefaçon

Le fournisseur doit mettre en œuvre des méthodes et procédés efficaces adaptés à leurs activités afin de minimiser les risques d'introduction dans le produit livré de pièces ou matériaux contrefaits.

2.6 Conflit d'intérêt

SETFORGE s'attend à ce que les employés du fournisseur ne fondent pas leurs décisions commerciales sur des intérêts privés ni des considérations personnelles. Les décisions doivent être prises de manière transparente et sur la base de considérations pertinentes.

2.7 Responsabilité financière et transparence

Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et se refléter dans les rapports financiers et les documents déposés par l'entreprise.

3. REGLES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

3.1 Conditions de travail équitables

Le fournisseur doit respecter les réglementations applicables en matière de salaire et de temps de travail. Cela comprend notamment la réglementation sur le salaire minimum et les heures supplémentaires. Le fournisseur doit respecter la loi applicable en matière de la liberté de ses employés de s'associer librement, de s'affilier ou non à des syndicats, de se faire représenter et de s'affilier à des conseils d'entreprise.

3.2 Discrimination

Le fournisseur doit promouvoir un environnement de travail exempt de discrimination et de harcèlement, tels que l'appartenance à un groupe ou à une minorité.

3.3 Sécurité au travail et protection de la santé

Le fournisseur doit protéger la santé et la sécurité de ses employés. Tous les risques sont analysés, évalués et minimisés par des mesures appropriées de précaution. SETFORGE attend du fournisseur qu'il établisse et applique un Système approprié de Management de la Sécurité.

4. REGLES POUR LA PROTECTION DE L'INFORMATION

4.1 Sécurité de l'information

SETFORGE attend du fournisseur qu'il protège correctement les informations confidentielles. Toutes les informations commerciales de SETFORGE, ses clients ou fournisseurs non connues du public sont considérées comme des informations confidentielles.

4.2 Protection des données

Le fournisseur doit respecter les lois applicables en matière de traitement des données personnelles.

4.3 Informations confidentielles

Toutes les informations confidentielles transmises par SETFORGE au fournisseur doivent être gardées secrètes à tout moment et non utilisées à des fins autres que le but commercial initial.

5. REGLES POUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE

5.1 Protection de l'environnement

Le fournisseur doit promouvoir la protection de l'environnement et l'utilisation responsable des ressources naturelles, c'est-à-dire la qualité et la consommation de l'eau, la qualité de l'air, la gestion durable des ressources et la réduction des déchets, la gestion responsable des produits chimiques.

Le fournisseur doit promouvoir une démarche visant à réduire son impact sur le changement climatique par exemple en calculant son bilan carbone et en fixant un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effets de serre.

Le fournisseur doit promouvoir l'amélioration de l'efficacité, des usages et de la consommation énergétiques de ses installations.

Le fournisseur doit se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables.

5.2 Droits de l'homme

Le fournisseur respecte et soutient le respect des droits de l'homme internationalement reconnus. Il doit assurer que la fourniture de services ne repose pas sur le travail illégal d'enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains.

5.3 Approvisionnement responsable des minerais

Le fournisseur est au courant des réglementations légales en matière d'approvisionnement des minerais comme l'étain, le tungstène, le tantale et l'or dans les zones de conflits et veille à leur respect. Il prend les précautions appropriées pour éviter l'achat et l'utilisation de matières premières obtenues illégalement ou contraire à l'éthique.

B - CONFORMITE DU FOURNISSEUR AU CODE DE CONDUITE

Le fournisseur s'engage à respecter les principes de ce code de conduite. Le fournisseur doit informer ses employés de son contenu et des obligations qui en découlent.

Des dispositions plus strictes que celles contenues dans ce code de conduite des fournisseurs peuvent s'appliquer dans des pays particuliers. Dans ce cas, les dispositions les plus strictes s'appliquent sans exception.

En cas de non-respect du code de conduite du fournisseur, SETFORGE se réserve le droit de revoir la relation d'affaires avec le fournisseur et de tirer les conclusions appropriées. Cela peut conduire à la rupture immédiate de la relation d'affaires et la réclamation de dommages et intérêts.

SETFORGE se réserve également le droit de procéder à une inspection sur place pendant les heures ouvrables convenues à l'avance s'il y a des raisons justifiées de le faire (par exemple, si une procédure d'amende / de sanction est ouverte à l'encontre du fournisseur). Le fournisseur doit fournir des informations sur les faits concernés conformément aux lois applicables.

Le fournisseur est encouragé à signaler les violations des principes et exigences susmentionnés qui pourraient avoir un impact sur SETFORGE.